

DOCUMENT TRÈS UTILE POUR VOTRE GÉNÉALOGIE

www.belcaire-pyrenees.com

Le nom des Jours du Calendrier Républicain

	Vendémiaire	Brumaire	Frimaire	Nivôse	Pluviôse	Ventôse
1	Ravin	Pomme	Raiponce	Tourbe	Lauréole	Tussilage
2	Safran	Célieri	Turneps	Houille	Mousse	Cornouiller
3	Châtaigne	Poire	Chicorée	Bitume	Fragon	Violier
4	Colchique	Betterave	Nèfle	Soufre	Perce Neige	Troène
5	Cheval	Oie	Cochon	Chien	Taureau	Bouc
6	Balsamine	Héliotrope	Mâche	Lave	Laurier- thym	Asaret
7	Carotte	Figue	Chou-fleur	Terre végétale	Amadouvier	Alaterne
8	Amarante	Scorsonère	Miel	Fumier	Mézéréon	Violette
9	Panais	Alisier	Genièvre	Salpêtre	Peuplier	Marceau
10	Cuve	Charrue	Pioche	Fléau	Coignée	Bêche
11	Pomme de terre	Salsifis	Cire	Granit	Ellébore	Narcisse
12	Immortelle	Macre	Raifort	Argile	Brocoli	Orme
13	Potiron	Topinambour	Cèdre	Ardoise	Laurier	Fumeterre
14	Réséda	Endive	Sapin	Grès	Avelinier	Vélar
15	Ane	Dindon	Chevreuil	Lapin	Vache	Chèvre
16	Belle de nuit	Chervis	Ajonc	Silex	Buis	Epinard
17	Citrouille	Cresson	Cyprès	Marne	Lichen	Doronic
18	Sarrasin	Dentelaire	Lierre	Pierre à chaux	If	Mouron
19	Tournesol	Grenade	Sabine	Marbre	Pulmonaire	Cerfeuil
20	Pressoir	Herse	Hoyau	Van	Serpette	Cordeau
21	Chanvre	Bacchante	Erable sucre	Pierre à plâtre	Thlaspi	Mandragore
22	Pêche	Azerole	Bruyère	Sel	Thimele	Persil
23	Navet	Garance	Roseau	Fer	Chiendent	Cochléaria
24	Amaryllis	Orange	Oseille	Cuivre	Trainasse	Pâquerette
25	Bœuf	Faisan	Grillon	Chat	Lièvre	Thon
26	Aubergine	Pistache	Pignon	Etain	Guède	Pissenlit
27	Piment	Macjonc	Liège	Plomb	Noisetier	Sylve
28	Tomate	Coing	Truffe	Zinc	Cyclamen	Capillaire
29	Orge	Cormier	Olive	Mercure	Chélidoine	Frêne
30	Tonneau	Rouleau	Pelle	Crible	Traineau	Plantoir

	Germinal	Floréal	Prairial	Messidor	Thermidor	Fructidor
1	Primevère	Rose	Luzerne	Seigle	Epeautre	Prune
2	Platane	Chêne	Hémérocalle	Avoine	Bouillon-blanc	Millet
3	Asperge	Fougère	Trèfle	Oignon	Melon	Lycoperdon
4	Tulipe	Aubépine	Angélique	Véronique	Ivraie	Escourgeon
5	Poule	Rossignol	Canard	Mulet	Bélier	Saumon
6	Bette	Ancolie	Mélisse	Romarin	Prêle	Tubéreuse
7	Bouleau	Muguet	Fromental	Concombre	Armoise	Sucrion
8	Jonquille	Champignon	Martagon	Echalote	Carthame	Apocyn
9	Aulne	Hyacinthe	Serpolet	Absinthe	Mûre	Réglisse
10	Couvoir	Râteau	Faux	Faucille	Arrosoir	Echelle
11	Pervenche	Rhubarbe	Fraise	Coriandre	Panais	Pastèque
12	Charme	Sainfoin	Bétoine	Artichaut	Salicorne	Fenouil
13	Morille	Bâton-d'or	Pois	Giroflée	Abricot	Epine vinette
14	Hêtre	Chamérops	Acacia	Lavande	Basilic	Noix
15	Aboille	Ver à soie	Caille	Chamois	Brebis	Truite
16	Laitue	Consoude	Oeillet	Tabac	Guimauve	Citron
17	Mélèze	Pimprenelle	Sureau	Groseille	Lin	Cardère
18	Ciguë	Corbeille d'or	Pavot	Gesse	Amande	Nerprun
19	Radis	Arroche	Tilleul	Cerise	Gentiane	Tagette
20	Ruche	Sarcloir	Fouche	Parc	Ecluse	Hotte
21	Gainier	Statice	Barbeau	Menthe	Carline	Eglantier
22	Romaine	Fritillaire	Camomille	Cumin	Câprier	Noisette
23	Marronnier	Bourrache	Chèvrefeuille	Haricot	Lentille	Houblon
24	Roquette	Valériane	Caille-lait	Orcanète	Aunée	Sorgho
25	Pigeon	Carpe	Tanche	Pintade	Loutre	Ecrevisse
26	Lilas	Fusain	Jasmin	Sauge	Myrte	Bigarade
27	Anémone	Civette	Verveine	Ail	Colza	Verge d'or
28	Pensée	Buglosse	Thym	Vesce	Lupin	Maïs
29	Myrtille	Sénévé	Pivoine	Blé	Coton	Marron
30	Greffoir	Houlette	Chariot	Chalémie	Moulin	Panier

Les jours complémentaires		
1er	Jour complémentaire	Fête de la Vertu
2e	Jour complémentaire	Fête du Génie
3e	Jour complémentaire	Fête du Travail
4e	Jour complémentaire	Fête de l'Opinion
5e	Jour Complémentaire	Fête des Récompenses
Tous les 4 ans ou Franciade		
6e	Jour complémentaire	Jour de la Révolution

Le calendrier républicain

Le 20 septembre 1793, le citoyen Romme, député du Puy-de-Dôme et mathématicien, présentait, à la Convention Nationale, le travail du Comité d'Instruction Publique concernant les changements à apporter au calendrier.

Le 5 octobre 1793, sur les bases de ce rapport, la Convention abolissait, pour les usages civils, l'ère vulgaire du calendrier grégorien et établissait l'ère des Français.

Article Premier	L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes pour l'Observatoire de Paris.
Art. 2.	L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.
Art. 3.	Le commencement de chaque année a été fixé à minuit, commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne pour l'Observatoire de Paris.
Art. 4.	La première année de la République française a commencé à minuit, 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.
Art. 5	La deuxième année a commencé le 22 septembre 1793, à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé, pour l'Observatoire de Paris, à 3 heures 7 minutes 19 secondes du soir.
Art. 7.	L'année est divisée en douze mois égaux de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire, et qui n'appartiennent à aucun mois ; ils sont appelés jours complémentaires.
Art. 8.	Chaque mois est divisé en trois parties égales, de dix jours chacune, et sont appelées décades, distinguées entre elles par première, seconde et troisième.
Art. 9.	Les mois, les jours de la décade, les jours complémentaires, sont désignés par les dénominations ordinaires premier, second, troisième, etc., mois de l'année ; premier, second, troisième, etc. ; jour de la décade ; premier, second, troisième, etc., jour complémentaire
Art. 10.	En mémoire de la Révolution qui après quatre ans, a conduit la France au gouvernement républicain, la période bissextile de quatre ans est appelée la Franciade. Le jour intercalaire qui doit terminer cette période est appelé le jour de la Révolution. Ce jour est placé après les cinq jours complémentaires.
Art. 14.	Tous les actes publiés seront datés selon la nouvelle organisation de l'année
Art. 16.	Tous les quatre ans ou toutes les Franciades, au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux républicains en mémoire de la Révolution française.

Lors de la séance de la Convention, le 6 octobre 1793, au nom du Comité d'Instruction publique, Fabre d'Eglantine¹, présente un rapport sur la dénomination des jours et des mois.

Le 4 frimaire de l'an II (24 novembre 1793), la Convention adopte les propositions de Fabre d'Eglantine.

Le décret du 4 frimaire an II reprenait les huit premiers articles de celui du 5 octobre.

Il précisait dans son article 9 :

Art. 9.	Les noms des jours de la décade sont :
	Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi, Décadi.
	Les noms des mois sont :
	pour l'automne : vendémiaire, brumaire, frimaire ;
	pour l'hiver : nivôse, pluviôse, ventôse ;
	pour le printemps : germinal, floréal, prairial ;
	pour l'été : messidor, thermidor, fructidor.
	Les cinq derniers jours s'appellent les "Sans-culottides".

Le 25 frimaire an II (15 décembre 1793), la Convention adoptait une " Instruction sur l'ère de la République et sur la division de l'année ". La nouvelle mesure du temps " *doit porter à la fois et l'empreinte des lumières de la nation et le caractère de notre Révolution, par son exactitude, sa simplicité, et par son dégagement de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie* ".

Le 7 fructidor an III (24 août 1794), par décret, la Convention ordonne que les derniers jours de l'année républicaine portent le nom de "jours complémentaires", au lieu de celui de "sans-culottides".

Le 14 germinal an VI (3 avril 1798), par décret, le Directoire conçut l'application du nouveau calendrier comme une mesure de défense républicaine.

Ce décret oblige les administrations municipales à régler leurs séances et les juges de paix leurs audiences sur la décade ; les municipalités devaient en tenir compte pour fixer les jours de foires et de marchés.

La loi du 17 thermidor an VI (4 août 1798) prescrit de coordonner les jours de repos avec le calendrier républicain.

Le calendrier républicain demeurera officiellement en usage jusqu'au début de l'empire.

Le *senatus-consulte* du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805) remit en usage le calendrier grégorien à dater du 11 nivôse suivant, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1806.

¹ **Philippe Fabre dit Fabre d'Eglantine** est né à Carcassonne en 1750 et fut guillotiné à Paris en 1794- Il est l'auteur de la célèbre chanson " Il pleut, il pleut bergère "